## « Aidez-nous... »

## Madame, Monsieur,

Nous sommes en classe de Terminale au lycée et nous passons le baccalauréat à la fin de cette année scolaire, au mois de juin 2009.

Comme de nombreux jeunes de Bretagne, d'Alsace, de Provence, de Gascogne, du Pays Basque, du Béarn... nous avons suivi des cours au collège ou au lycée pour apprendre notre langue régionale, le francoprovençal / savoyard.

Tous les jeunes de ces autres régions de France peuvent présenter leur langue régionale au baccalauréat. Nous souhaitons nous aussi pouvoir le faire et ainsi valider nos acquis.

Mais parce que nous n'habitons ni la Bretagne ni l'Alsace...

Parce que nous habitons la Savoie, cela nous est interdit. C'est injuste.

Et c'est injustifié.

Le francoprovençal (appelé chez nous savoyard) est reconnu par le Ministère français de la Culture, par l'Etat italien dans sa Constitution, et par l'Europe. Mais pas par notre Ministère de l'Education Nationale, qui nous refuse ce qu'il permet à d'autres.

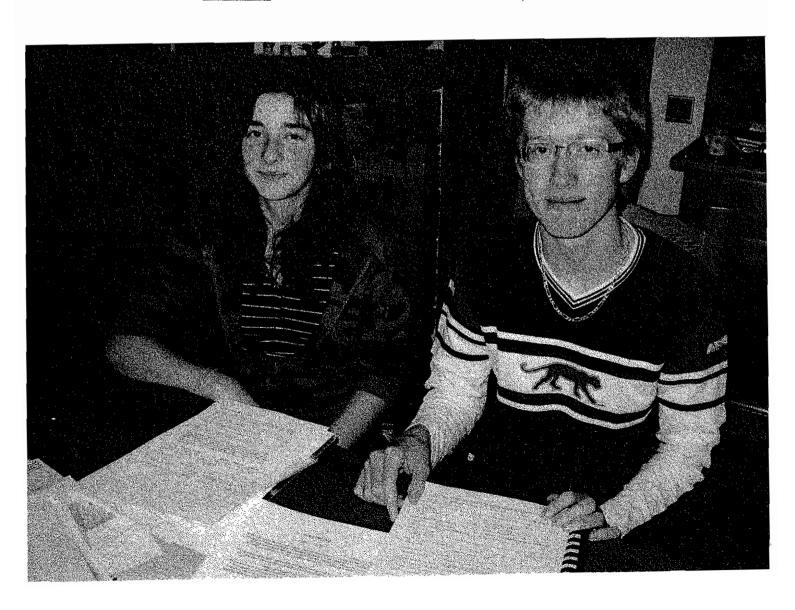
C'est pourquoi Nous avons besoin de Vous.

Vous pouvez nous aider en signant et faisant signer la pétition au verso, ainsi qu'en engageant toutes démarches que vous jugerez utiles.

D'avance

**MERCI** 

Aliénor et Pierre, élèves de Terminale.



## Monsieur le Président de la République,

Parce qu'en vertu du principe d'égalité de la République, il n'est pas acceptable que l'école permette selon le département de résidence d'avoir ou non la possibilité d'accès à l'enseignement et à la validation aux examens de ses acquis en langue régionale;

Parce que le francoprovençal / savoyard, langue universellement reconnue, est vieille de plus de quinze siècles et qu'elle porte le patrimoine, la toponymie et la culture de la région que nous habitons ;

Parce que cette langue est un pont naturel entre notre région, la Suisse et l'Italie (C'est la seule langue naturellement présente en Savoie et en Piémont);

Parce que la Constitution Française a reconnu la valeur des langues régionales ;

Parce que des dizaines de conseils municipaux, d'associations culturelles, de parents d'élèves, d'enseignants réclament à l'Education Nationale un enseignement et une reconnaissance au baccalauréat depuis des dizaines d'années;

Nous vous demandons de rétablir l'égalité en Savoie et Haute-Savoie ainsi que dans la zone francoprovençale et de permettre à Pierre et Alienor ainsi qu'à tous les élèves qui le souhaiteraient de présenter l'option francoprovençal / savoyard à la session de juin 2009 du baccalauréat soit dans la catégorie dite des « épreuves obligatoires » (comme le breton, langue d'oc, catalan, créole, l'allemand, l'arabe, le japonais...) soit dans la catégorie dite « épreuves facultatives orales » (comme le vivaro-alpin, italien, hébreu, chinois...), le choix de la catégorie étant laissé aux élèves.

Nom - Prénom	Adresse	Qualité / Fonction	Signature
,			

A renvoyer à « Oua u Bac » - Mairie - 74 420 Habère-Lullin (qui fera suivre.)